Table des matières

Introduction – Proposition d'une méthode : l'enquête critique	9
Chapitre 1. La singularité et la dignité de la justice	15
Section 1. La justice : une institution civilisationnelle	15
Sous-section 1. L'importance du contexte historique	15
Sous-section 2. La place de la justice dans l'espace des institutions démocratiques	20
Sous-section 3. Le fondement dogmatique de la justice institutionnelle, garant de sa fonction anthropologique	22
Section 2. Qu'est-ce que « l'office » du juge ? Qu'est-ce qu'un jugement ?	26
Sous-section 1. Le juge ne peut pas être réduit au rôle de « bouche de la loi »	27
Sous-section 2. Le jugement n'est pas un syllogisme : juger c'est vouloir	31
Sous-section 3. La légitimité et l'efficacité d'un jugement dépendent de la précision de la compréhension de « l'espèce »	35
Sous-section 4. Le jugement prétend à l'universel, à tout le moins au général, et est requis de s'y connecter	37
Sous-section 5. Le jugement est l'aboutissement d'un <i>process</i> qui en garantit également la légitimité et l'efficacité	40
Sous-section 6. Le jugement est généré par un mode véridictionnel propre à la justice et qui lui confère sa dignité	42
Chapitre 2. La « nature » de l'IA	51
Section 1. L'IA	53
Sous-section 1. IA explicite ou symbolique et IA implicite	56
Sous-section 2. IA connexionniste ou neuronale	59
Sous-section 3. IA générale ou faible	61
Sous-section 4. IA générative	62
Sous-section 5. IA agentique	70

LARCIER-INTERSENTIA 265

Section 2. Numérisation	72
Section 3. Algorithme et logiciel	79
Section 4. Algorithmes explicites et implicites	81
Sous-section 1. L'entraînement statistique	83
Sous-section 2. L'apprentissage sur réseau neuronal	85
Section 5. Les données : structurées ou non, labellisées ou non	89
Section 6. Une opacité « par construction »	93
Section 7. Les biais de l'algorithme : ceci n'est pas un bug	107
Sous-section 1. Dans le secteur marchand	112
Sous-section 2. Dans le secteur public	116
A. Les biais des logiciels de prédiction des fraudes	117
B. Les biais des logiciels de police prédictive	122
C. Le point sur le profilage	126
Chapitre 3. La justice « augmentée »	133
Section 1. La justice « prédictive » ou « jurimétrie »	135
Section 2. L'algorithme d'« aide » à la décision judiciaire	146
Sous-section 1. Retour sur le logiciel Compas	147
Sous-section 2. Ceci n'est pas une aide à la décision	152
Sous-section 3. Quels garde-fous juridiques?	161
A. Les fondamentaux	162
B. Les « accommodements raisonnables »	168
Chapitre 4. L'IA générative dans la justice	189
Section 1. Ni raisonnement, ni connaissance	192
Section 2. Ni langage, ni morale	195
Section 3. « Inconscient machinique », robotisation de la pensée et décérébration	202
Section 4. Perversion de sa perfection, « persuasion latente » et manipulation caractérisée	210

Chapitre 5. Les impasses de la justice algorithmisée	221
Vérité	221
Section 1. La « vérité » de l'IA : une pseudo-connaissance incompatible avec le procès	222
Section 2. Un projet hégémonique	223
Légitimité	228
Section 1. Abstraction : numériser le monde pour le niveler	231
Section 2. Simulation : derrière l'algorithme, la décision d'un concepteur et d'un maitre de l'ouvrage	233
Section 3. Optimisation : derrière le déploiement de l'IA, la fin de l'État social et la pénalisation de la vulnérabilité	236
Section 4. Optimisation, abstraction, simulation : l'ubérisation des institutions et la fin de l'État de droit	239
Liberté, responsabilité et « tyrannie du statu quo »	242
Section 1. Le destin opaque du juge « dans la boucle »	243
Section 2. No future pour la justice algorithmisée	247
Section 3. Actualité et avenir de la banalité du mal	249
Section 4. Réalisme et sens de l'histoire ou la Saison 2 du principe <i>TINA</i>	254
Épilogue – Revendiquer un monopole humain pour	
le processus véridictionnel de la justice : une obligation morale	265
et juridique	261

LARCIER-INTERSENTIA 267